

Décision du Président n°2024.03
Demande de subvention – axe 1 du PAPI Têt – Action 1.1

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de l'état pour le financement de l'opération « Mise en avant de la thématique inondation - Création d'une effigie et de goodies »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
ETAT	80%	7 680 €
AUTOFINANCEMENT	20%	1 920 €
TOTAL OPERATION	100 %	9 600 € TTC

S'engage à inscrire au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait à Perpignan, le 6 mars 2024

Le Président,

Pierre PARRAT

